



JUSTICE ADMINISTRATIVE

# Les pionnières de la **juridiction administrative**

Pendant  
des siècles, la justice n'a été  
rendue que par des hommes.

Il a fallu bien des débats tout au long des XIX<sup>e</sup>  
et XX<sup>e</sup> siècles pour que les femmes franchissent enfin  
les portes du Conseil d'État, des cours  
et des tribunaux administratifs.

Cette exposition itinérante, qui a vocation à être exposée  
dans l'ensemble des juridictions administratives, met à l'honneur  
celles qui, par leur parcours, leurs actions, leurs convictions ont ouvert  
la voie et franchi des étapes pour toutes les autres.

Marie Lainé, Louise Cadoux, Jacqueline Bauchet,  
Marcelle Pipien, Nicole Questiaux, Suzanne Grévisse,  
Marguerite Portes, Marie-Aimée Latournerie,  
Martine Denis-Linton : découvrez  
les portraits de neuf femmes  
de la justice administrative  
aux parcours exceptionnels.

1926

Entrée  
au Conseil d'État

1953

1963

1973

1985

1988

1991

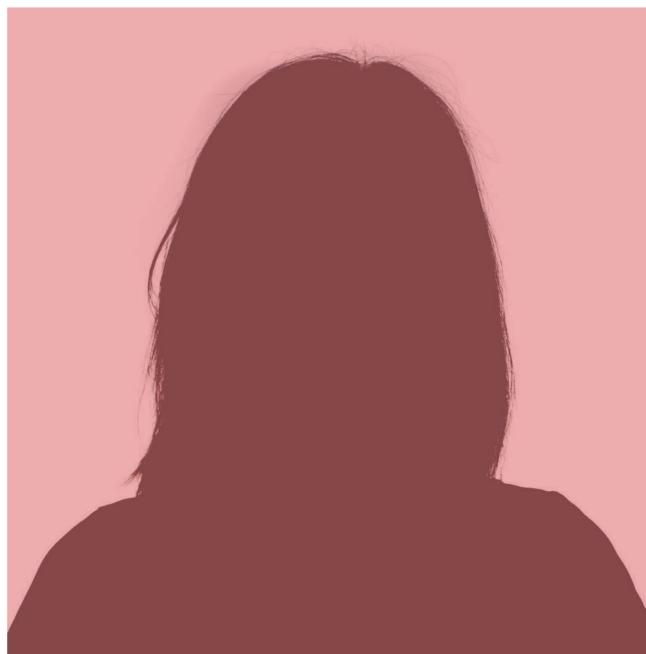
2009

## Marie Lainé (1904-1986)

Marie Lainé intègre le Conseil d'État en 1926 comme rédactrice. Elle crée avec ses collaboratrices des fiches de jurisprudence et lance le premier numéro du Bulletin mensuel de jurisprudence. Elle participe également à la refonte du recueil des arrêts du Conseil d'État. En 1939, elle devient secrétaire de la section des travaux publics puis, en 1951, secrétaire-greffière à la section du contentieux et au tribunal des conflits. Modeste et discrète selon ses proches, elle gravit tous les échelons d'une carrière interne au Conseil d'État, mais ne fait pas les démarches nécessaires pour être nommée membre. En 1955, elle devient conseillère hors classe et rejoint le tribunal administratif de Paris, dont elle deviendra bientôt vice-présidente.

Lorsqu'elle décroche sa licence en droit et embrasse la carrière de juriste, Marie Lainé a conscience de suivre une voie « non traditionnelle » à une époque où l'accès à la magistrature est encore réservé aux seuls hommes. Lauréate de la faculté de droit de Paris, elle soutient une thèse sur « les recours en interprétation devant les tribunaux administratifs » qui fera autorité. Proche collaboratrice de Charles Blondel, conseiller d'État, elle s'engage à ses côtés dans la Résistance, prête son passeport, cache des Juifs et des parachutistes anglais dans son appartement. À la Libération, elle devient attachée de cabinet de M. Blondel lorsque qu'il est nommé haut-commissaire de la République à Strasbourg.

En 1959, elle devient membre du Conseil d'administration de l'Association française des femmes diplômées des universités avant de présider l'association de 1962 à 1967.



“

*J'ai pu, depuis longtemps, apprécier les mérites exceptionnels de M<sup>elle</sup> Lainé (...) [Elle] n'est pas seulement un fonctionnaire entièrement dévoué à l'accomplissement de ses fonctions, un chef de service d'une très haute valeur professionnelle, c'est aussi un juriste, ayant une connaissance complète de notre droit administratif et de la jurisprudence du Conseil d'État.*

*Tony Bouffandeau, président de la section du contentieux*



JUSTICE ADMINISTRATIVE

1926

1953

1963

1985

1991

1973

1988

2009

Premières membres  
du Conseil d'État

## Louise Cadoux

(1924-2016)



En janvier 1953, Louise Cadoux intègre le Conseil d'État à sa sortie de l'Ena (promotion « Jean Giraudoux »).

Après quinze ans d'exercice au sein de l'institution, Louise Cadoux est détachée au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) où elle est chargée de mettre en place une documentation moderne en sciences humaines et sociales. Elle s'implique dans le groupe de réflexion « Informations scientifique et technique » qui propose en 1971 une politique nationale de la recherche en vue de favoriser les publications en langue française.

De retour au Conseil d'État en 1975, elle est rapporteure dans de nombreuses affaires contentieuses. Elle instruit notamment le célèbre recours contre le décret gouvernemental de novembre 1977 qui réservait le droit au regroupement familial aux seuls membres de la famille d'un ressortissant étranger qui ne demandaient pas l'accès au marché du travail.

Après avoir succédé à Jacqueline Bauchet à la présidence de la première section de la Commission spéciale de cassation des pensions, elle rejoint en 1980 la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) en tant que membre puis vice-présidente déléguée en 1985. Elle s'y investit sur les questions de protection de la vie privée dans un contexte d'informatisation croissante des données personnelles et de développement de la société de l'information.

## Jacqueline Bauchet

(née en 1927)



Jacqueline Bauchet intègre, à 25 ans, le Conseil d'État à sa sortie de l'Ena (promotion « Jean Giraudoux ») en janvier 1953.

Durant sa carrière au Conseil d'État, Jacqueline Bauchet s'investit particulièrement au sein de la Commission spéciale de cassation des pensions (1973-1978) où elle conclut dans les affaires liées aux pensions militaires d'invalidité et aux victimes de la guerre avant d'y présider une section.

Elle rejoint ensuite la section du contentieux, dont elle est la présidente adjointe de 1987 à 1995. Durant cette période,

elle préside un groupe de travail pour moderniser le fonctionnement de cette section et faire face à l'augmentation continue du nombre d'affaires à juger. Le rapport rendu en 1993 propose notamment une innovation qui va changer le quotidien des juges administratifs :

développer des outils informatiques pour permettre de traiter les contentieux « de bout en bout de la chaîne contentieuse », depuis la recherche documentaire jusqu'à la notification de la décision, en passant par la rédaction du projet à partir d'une bibliothèque de modèles et l'archivage numérique.

Après avoir assuré la vice-présidence du Tribunal des Conflits (1989-1992), elle est nommée présidente de la commission des sondages en 1996. Elle s'investit particulièrement sur les questions de réforme de la législation relative aux sondages d'opinion durant les élections, questions sur lesquelles elle est consultée par les services de Lionel Jospin, alors Premier ministre en 1997, et pour lesquelles elle élabore un rapport l'année suivante avec Ronny Abraham.

“

*Les collègues qui nous accueillirent furent charmants, courtois, amusés, curieux, étonnés, intrigués, réservés, voire ironiques, un brin sceptiques pour quelques-uns : « Que diable venaient-elles faire dans ce temple du droit administratif ? »*

*Jacqueline Bauchet*



JUSTICE ADMINISTRATIVE

1926

1963

1985

1991

1953 Première commissaire  
du gouvernement 1973

1988

2009

## Nicole Questiaux

(née en 1930)



Nicole Questiaux rejoint le Conseil d'État à 25 ans, après sa sortie de l'Ena (promotion « Albert Thomas ») en août 1955. Au sein de l'institution, elle devient, en 1963, la première femme à exercer la fonction de commissaire du gouvernement (aujourd'hui rapporteure publique). Elle rend ses conclusions dans des affaires célèbres de l'histoire du droit administratif durant 11 années. Elle participe notamment à la décision du 1<sup>er</sup> mars 1968, dite « des semoules », qui pose qu'examiner la compatibilité d'une loi postérieure à un traité revient à statuer sur la conformité de cette loi à la Constitution (art. 55), ce qui n'est pas du ressort du Conseil d'État (jurisprudence qui sera abandonnée avec le grand arrêt « Nicolo » en 1989).

Le parcours de Nicole Questiaux est aussi marqué par son engagement politique. Ministre de la Solidarité nationale en mai 1981 dans le premier Gouvernement de Pierre Mauroy, elle porte notamment la réforme abaissant à 60 ans l'âge de départ à la retraite à « taux plein ».

Au cours de sa carrière, Nicole Questiaux s'investit auprès de comités et de commissions chargés de questions liées aux droits de l'Homme (membre de la sous-commission de lutte contre les discriminations des Nations unies de 1970 à 1982, présidente de la Commission nationale consultative des droits de l'homme de 1984 à 1986) ou à la bioéthique (membre en 1984 puis vice-présidente en 1999 du Comité national consultatif d'éthique, présidente de la Commission nationale de médecine et de biologie de la reproduction et du diagnostic prénatal de 1999 à 2002, membre du comité international de bioéthique de l'Unesco depuis 2000).



JUSTICE ADMINISTRATIVE

1926

1953

Première magistrate administrative

1963

1973

Première présidente de tribunal administratif

1985

1988

1991

2009

# Marcelle Pipien

(1920-2001)



Marcelle Pipien débute sa carrière en tant qu'institutrice, avant de rejoindre la justice administrative, qu'elle ne quittera plus. Elle intègre le Conseil d'État en 1948 en tant que secrétaire d'administration, puis trois ans plus tard, entre à l'ENA (promotion « Paul Cambon »). À sa sortie en 1953, elle rejoint le conseil de préfecture de Rouen – ancêtre du tribunal administratif – où elle est nommée conseillère. Elle devient ainsi la première magistrate administrative de l'Histoire.

En 1955, elle rejoint le tribunal administratif de Versailles. Dix-huit ans plus tard, elle devient la première femme présidente de tribunal administratif, à Rouen, en 1973.

Elle retourne à Versailles en 1977 en tant que vice-présidente, avant de devenir présidente de la

juridiction en 1979. Un poste peu enviable à l'époque car la juridiction se trouve dans une situation difficile, sur le plan matériel comme des ressources humaines. Elle y restera jusqu'à son départ à la retraite

en 1986. Durant ces années, elle suit notamment le transfert du tribunal dans de nouveaux locaux et mène le chantier de l'informatisation de la juridiction.

“

*C'est une femme d'une intelligence très vive, de beaucoup d'autorité et d'un courage qui force l'admiration. (...) Respectée de tous, Mme Pipien fait régner (...) une ambiance qui permet à chacun de donner le maximum de ses possibilités tout en trouvant les conditions de son épanouissement personnel.*

*Compte-rendu d'inspection du tribunal administratif de Versailles*



JUSTICE ADMINISTRATIVE

1926

1963

1985

1991

1953

1973

Première présidente  
de section

2009

# Suzanne Grévisse

(1927-2018)



Suzanne Grévisse rejoint en octobre 1953 le Conseil d'État, soit quelques mois après Louise Cadoux et Jacqueline Bauchet, premières femmes à intégrer l'institution. Son parcours au Conseil d'État est marqué par ses passages à la section du contentieux, notamment en tant que commissaire du gouvernement (aujourd'hui rapporteure publique) de 1967 à 1977 et présidente de sous-section au contentieux de 1981 à 1985. Elle est nommée présidente de la section sociale en 1985, devenant ainsi la première femme présidente de section, poste qu'elle occupe durant six années.

Sous sa présidence, la section sociale donne des avis sur des textes emblématiques tels que les ordonnances de réforme du Code du Travail en 1986, les lois sur l'emploi des travailleurs handicapés en 1987, la création du revenu minimum d'insertion en 1988, la protection des mineurs maltraités en 1989 ou encore la modification de la législation de 1838 sur les droits des personnes hospitalisées en raison de troubles psychiatriques.

Durant son parcours, Suzanne Grévisse s'investit également à l'extérieur du Conseil d'État, en tant que présidente de la Commission des comptes de la santé (1982-1987), membre du Conseil supérieur de la magistrature (1983-1985) et du Comité européen des droits sociaux (1988-2000).



JUSTICE ADMINISTRATIVE

1926

1963

1988

1953

1973

2009

Première magistrate  
à devenir  
conseillère d'État

# Marguerite Portes

(née en 1925)



La carrière de Marguerite Portes au sein de la justice administrative est remarquable, tant par sa longévité que par les échelons qu'elle a successivement gravés.

Juriste émérite, titulaire de trois diplômes d'études supérieures de droit, Marguerite Portes intègre le Conseil d'État en 1949 en tant que rédactrice. Après avoir réussi le concours de l'ENA en 1955 (promotion France-Afrique), elle rejoint deux ans plus tard le tribunal administratif de Châlons-sur-Marne, devenant ainsi la deuxième femme magistrate administrative après Marcelle Pipien. Elle y exerce notamment les fonctions de commissaire du gouvernement (aujourd'hui rapporteure publique). En 1962, elle rejoint le tribunal administratif de Versailles où elle restera dix ans. A partir de 1972, elle passera l'essentiel de sa carrière au tribunal administratif de Paris : elle y exerce à nouveau les fonctions de commissaire du gouvernement, et est nommée successivement vice-présidente de section puis présidente de section.

En 1988, elle est nommée conseillère d'État et devient ainsi la première magistrate administrative à entrer dans le corps.

Affectée à la section du contentieux en tant que rapporteure, elle occupera aussi les fonctions de présidente de la première section de la Commission spéciale de cassation des pensions temporairement rattachée au Conseil d'État. Admise à cesser définitivement ses fonctions au Conseil d'État en 1993, Marguerite Portes poursuit son implication au service de l'action publique en exerçant différentes responsabilités jusqu'en 2006 : membre de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (1994-2000), présidente suppléante de la Commission statutaire nationale compétente pour les praticiens hospitaliers (1998-2003) et présidente suppléante du Bureau d'aide juridictionnelle (2003-2006).

“

*Dotée d'une très forte culture juridique tant dans le domaine du droit privé que dans celui du droit public (...), Mme Portes s'est fait remarquer tant par l'étendue de ses connaissances fortifiées par l'expérience que par la finesse de ses analyses.*

*Mémoire pour sa nomination au grade d'officier dans l'ordre de la Légion d'honneur*



JUSTICE ADMINISTRATIVE

1926

1963

1985

1991

1953

1973

Première présidente  
de cour administrative  
d'appel

2009

# Marie-Aimée Latournerie

(née en 1937)



Marie-Aimée Latournerie intègre le Conseil d'État en 1963, à l'âge de 25 ans. Elle y exerce notamment les fonctions de commissaire du gouvernement (aujourd'hui rapporteure publique) de 1973 à 1981 et de 1983 à 1986 à la section du contentieux et également au Tribunal des conflits, de 1983 à 1986. Elle s'investit ensuite au sein de la section du rapport et des études (1985-1991) avant d'en assurer la présidence (2000-2002). Durant ces années, elle travaille particulièrement sur les questions de transmission du droit, à partir notamment de missions de coopération internationale, en Algérie, au Vietnam et dans différents pays d'Europe de l'Est.

De 1991 à 1993, elle préside la cour administrative d'appel de Lyon, devenant la première femme à exercer cette fonction. Forte de cette expérience ainsi que de celle de membre du Conseil supérieur des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel, elle participe à divers groupes de travail internes au Conseil d'État qui aboutissent en 2000 à l'institution d'une procédure de référé devant les juridictions administratives.

Durant son parcours, Marie-Aimée Latournerie rejoint également des cabinets ministériels, en tant que conseillère technique auprès du ministre de la Jeunesse et des Sports, François Misoffe (1967-1968) et directrice de cabinet du ministre chargé des relations avec le Parlement, André Labarrère (1981-1983). Elle s'investit également auprès du commissariat général du Plan, en tant que rapporteure générale adjointe de la Commission des affaires culturelles pour le VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social (1969) et rapporteure générale de la Commission des inégalités sociales pour le VII<sup>e</sup> Plan (1975).



JUSTICE ADMINISTRATIVE

1926

1963

1985

1991

2009

Première présidente  
de la CNDA

1953

1973

1988

# Martine Denis-Linton

(née en 1948)



Martine Denis-Linton devient la première femme à exercer les fonctions de présidente de la Cour nationale du droit d'asile en 2009. Durant 6 années, elle accompagne la transformation de la Cour, devenue une juridiction administrative à part entière : elle lance le recrutement de présidents permanents, de nouveaux rapporteurs et secrétaires d'audience, le réaménagement des salles d'audience, ou encore la dématérialisation des procédures et la modernisation des outils de travail. C'est elle qui élabore le premier projet de juridiction de l'histoire de la CNDA (2010-2012) et favorise le développement d'une vie de juridiction au sein de la Cour.

Vingt-cinq ans plus tôt, Martine Denis-Linton intègre le Conseil d'Etat (1985) et y exerce, entre autres fonctions, celles de commissaire du gouvernement (aujourd'hui rapporteure publique) de 1990 à 1997 et de conseiller juridique, notamment à la section des travaux publics en 1992.

Durant son parcours, Martine Denis-Linton occupe successivement les fonctions de cheffe de cabinet du garde des Sceaux, ministre de la Justice (1981-1985), chargée de mission auprès du président du Conseil constitutionnel (1988-1990), rapporteure adjointe auprès du Conseil constitutionnel (1992-1996). Elle rejoint ensuite le ministère de l'Education nationale, de la recherche et de la technologie en tant que directrice des affaires juridiques (1997-2000). Directrice du cabinet du président de l'Assemblée nationale (2000-2002), elle devient en 2002, commissaire du gouvernement à la Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation. Elle est, depuis 2015, présidente de la chambre de discipline de l'Ordre national des pharmaciens et, depuis 2020, membre et référente déontologue de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques.



JUSTICE ADMINISTRATIVE